



Réponse du Conseil d'Etat

—
Question Solange Berset
Projet pilote de classe multi-âges

2015-CE-199

I. Question

Un projet pilote de classe multi-âges - le seul en langue française - dans notre canton a été mis sur pied en 2005. J'apprends qu'il sera abandonné à la fin de cette année scolaire et je pose les questions suivantes au conseil d'Etat :

1. Pour quelles raisons la DICS prévoit-elle de mettre fin au projet de classe multi-âges, en place dans la commune de Barberêche, en fermant cette classe ?
2. Pour quelles raisons aucune évaluation, au niveau cantonal, n'a été faite ?
3. Durant ces années, l'Etat a financé ce projet : quels sont les montants investis par le canton et la commune ?

Ce projet a souvent servi de base de documentation à la HEP où il a été présenté aux étudiants comme une option possible dans le futur (profil 1 à 4 H), il a également été intégré dans le futur règlement scolaire comme une option pédagogique pour les communes. Il me paraît donc indispensable qu'une évaluation soit faite afin de connaître les avantages et les inconvénients de ce projet pilote, je demande de procéder à cette évaluation.

4. Est-ce que les effectifs 2015/2016, de la commune concernée, comparés à ceux de ces dix dernières années, justifient qu'on mette un terme à ce projet et à celui de l'apprentissage des langues ? De plus, une promesse avait semble-t-il été faite à la commune de ne pas fermer de classe avant la fusion.
5. Quelles sont les raisons pour lesquelles la DICS n'a pas permis, dans ce cas de figure, de faire coexister le modèle traditionnel d'enseignement aux 1-4 H et celui du projet de classe multi-âges ?

Les possibilités de poursuivre ce projet existent puisque les communes de Barberêche et de Courtepin vont fusionner leurs effectifs scolaires 1-4 pour la prochaine rentrée scolaire et que le bâtiment d'école de Barberêche pourrait abriter la classe multi-âges.

Vraisemblablement, la DICS subventionnera de futures constructions ou agrandissements dans la commune de Courtepin qui formera, probablement, un seul cercle scolaire avec Barberêche, alors que le bâtiment actuel de cette commune ne sera plus utilisé.

6. Est-ce que la DICS envisage de prendre des mesures pour éviter de subventionner des constructions alors qu'en parallèle des bâtiments scolaires ne seront plus utilisés ?

7. Je demande également au Conseil d'Etat ce qu'il advient des enseignantes concernées qui se sont engagées et qui ont travaillé dans ce projet multi-âges durant toutes ces dernières années ?

30 juin 2015

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Pour quelles raisons la DICS prévoit-elle de mettre fin au projet de classe multi-âges, en place dans la commune de Barberêche, en fermant cette classe ?*

En soi, ce n'est pas le projet de classe multi-âges qui est en cause mais bien les effectifs du cercle scolaire de Barberêche, lesquels ont connu une baisse significative dès l'année scolaire 2012/13. L'effectif actuel de Barberêche correspond au maintien de deux classes alors que le cercle bénéficie de 3.5 postes depuis 10 ans. Ce décalage n'est pas équitable vis-à-vis des autres cercles du canton et l'investissement est devenu clairement disproportionné. La décision de fermer le 1.5 poste supplémentaire à la rentrée 2015/16 avait déjà été communiquée le 7 février 2014 dans le cadre d'un entretien du Service de l'enseignement obligatoire de langue française avec les représentants de la commune de Barberêche. Cette décision a été validée par le Conseiller d'Etat, Directeur DICS, dans son courrier du 7 octobre 2014.

2. *Pour quelles raisons aucune évaluation, au niveau cantonal, n'a été faite ?*

Le canton de Fribourg a participé au projet de la CDIP-Est (conférence régionale de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, CDIP) « Formation et éducation des enfants âgés de quatre à huit ans », au même titre que dix autres cantons alémaniques. Le mandat d'expérimenter un nouveau modèle d'entrée en scolarité a été attribué à un groupe de pilotage, associant la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise. Dès lors, le modèle de la classe multi-âges est testé dans trois classes pilotes du canton de Fribourg : Fräschels, Morat et Barberêche.

A la rentrée scolaire 2005/06, les expérimentations pédagogiques ont débuté dans la classe multi-âges de Barberêche. Une large évaluation de ce projet a été conduite par l'Université de Zürich et la Haute Ecole pédagogique de St-Gall. Les élèves, les enseignant-e-s, les parents de Barberêche ont été questionnés durant 6 ans dans le but d'assurer une évaluation coordonnée de ce projet pédagogique. En juin 2010, le groupe de direction de la CDIP-Est a mis un terme aux projets pilote « Classes multi-âges ». Plusieurs rapports finaux ont été présentés dès l'automne 2010.

Au regard de ce qui précède, une évaluation cantonale supplémentaire n'a pas été jugée nécessaire.

3. *Durant ces années, l'Etat a financé ce projet : quels sont les montants investis par le canton et la commune ?*

Effectifs Barberêche

2005 - 2015

	Classes enfantines 1H-2H				Classes primaires 3H-8H				DELTA
	Effectif	Nbre classes	selon LS	DELTA	Effectif	Nbre classes	selon LS	DELTA	Etablissement
2005-2006	8	0.5	0	0.5	41	3	2	1	1.5
2006-2007	11	0.5	0	0.5	38	3	2	1	1.5
2007-2008	13	0.5	0	0.5	38	3	2	1	1.5
2008-2009	11	0.5	0	0.5	34	3	2	1	1.5
2009-2010	11	0.5	0	0.5	36	3	2	1	1.5
2010-2011	10	0.5	0	0.5	38	3	2	1	1.5
2011-2012	10	0.5	0	0.5	38	3	2	1	1.5
2012-2013	6	0.5	0	0.5	33	3	2	1	1.5
2013-2014	5	0.5	0	0.5	33	3	2	1	1.5
2014-2015	7	0.5	0	0.5	31	3	2	1	1.5

Frais de formation pendant 5 ans

Enseignante A fr. 27'000.00

Enseignante B fr. 38'000.00

fr. 65'000.00 brut

35.00%

65.00%

Frais cumulés pour couvrir le manque d'effectifs ces 10 dernières années

Etat

Communes

1.5 EPT X 10 ans X 155'000.-

fr. 2'325'000.00

fr. 813'750.00

fr. 1'511'250.00

Si nous appliquions la même moyenne (nbre élèves / classe) sur tout le canton, nous devrions ouvrir 1'195 classes en plus.

Ce qui correspondrait à un coût de fr. 185'349'000.- supplémentaire par année

4. *Est-ce que les effectifs 2015/16, de la commune concernée, comparés à ceux de ces dix dernières années, justifient qu'on mette un terme à ce projet et à celui de l'apprentissage des langues ? De plus, une promesse avait-elle été faite à la commune de ne pas fermer de classe avant la fusion.*

Entre la fin de l'année 2011 et début 2012, l'ancien chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) et le vice-syndic et président de la commission scolaire de Barberêche, décident d'un commun accord du maintien du projet « Classe multi-âges » jusqu'à l'introduction de la nouvelle loi scolaire, à la condition que les effectifs soient suffisants. Dans ce même temps, une réflexion sur une future fusion est évoquée en raison du nombre de classes insuffisant pour un cercle scolaire selon les exigences de la nouvelle loi scolaire.

Les effectifs ayant connu un net fléchissement dès l'année 2012/13, l'inspectrice scolaire de l'arrondissement 1 et la responsable d'établissement élaborent avec la commission scolaire de Barberêche, entre décembre 2013 et janvier 2014, des scénarios favorisant une ouverture vers Courtepin en proposant de donner des appuis aux élèves. Tout au long de l'année scolaire 2014/15, la responsable d'établissement dispensera 4 unités d'appui aux élèves de 7^H de l'école de Courtepin.

En janvier 2014, une première rencontre a lieu entre les autorités politiques des communes de Barberêche, Courtepin et Wallenried. Des réponses claires sont demandées à la DICS. Durant l'année 2014, le nouveau chef de service du SEnOF rencontre, à deux reprises, le Conseil communal de Barberêche pour analyser la situation et constater que l'effectif n'est plus suffisant

pour le maintien de l'établissement, puisque correspondant pour l'ensemble du cercle, à **deux classes pour les 8 premières années de la scolarité obligatoire.**

Le 7 octobre 2014, M. Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat Directeur, communique officiellement et par courrier postal la décision de la DICS, tout en proposant de s'approcher des cercles avoisinants afin de trouver une solution pour la rentrée 2015/16.

Quant à l'apprentissage de l'allemand, l'enseignante concernée a renoncé à poursuivre le projet pour 2015/16. Sans cela, la DICS aurait maintenu son subventionnement.

5. *Quelles sont les raisons pour lesquelles la DICS n'a pas permis, dans ce cas de figure, de faire coexister le modèle traditionnel d'enseignement aux 1H-4H et celui du projet de classe multi-âges ?*

Encore une fois, c'est la question des effectifs qui est déterminante. Les communes concernées (Courtepin, Wallenried et Barberêche) ont dû se mettre ensemble pour trouver une organisation satisfaisante pour la rentrée 2015/16, tenant compte de l'intérêt de tous les élèves concernés. La DICS a prêté son concours en proposant plusieurs scénarios aux communes.

A la fin janvier 2015, les conseillers communaux de Barberêche, Courtepin et Wallenried ont transmis leur décision au préfet du Lac. L'organisation retenue tient compte de différents souhaits : garder des classes à Barberêche, ne pas transférer des élèves du cercle scolaire de Courtepin/Wallenried à Barberêche et garantir des places de travail aux enseignantes de Barberêche.

Aussi, pour la rentrée scolaire 2015/16, les 18 élèves de 1^H à 4^H de Barberêche intégreront des classes de l'école de Courtepin. Deux classes du cycle 2 : 5^H-6^H (8 élèves) et 7^H-8^H (10 élèves), seront organisées, sous la responsabilité de deux enseignantes à plein temps. Il est à relever les efforts considérables fournis par la DICS de manière à maintenir sur le site de Barberêche deux classes à petit effectif pour l'année scolaire 2015/16.

Si les résultats de la consultation sur le RLS permettent la mise en place de classes multi-âges et que la fusion se concrétise entre Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried, il appartiendra à la nouvelle commune de se prononcer sur cette possibilité tout en assurant son financement.

6. *Est-ce que la DICS envisage de prendre des mesures pour éviter de subventionner des constructions alors qu'en parallèle des bâtiments scolaires ne seront plus utilisés ?*

Le vote sur une éventuelle fusion des communes de Barberêche, Courtepin, Villarepos et Wallenried, prévu en septembre 2015, accélérera, en cas d'acceptation, la création du cercle scolaire et, si cela n'a pas été fait avant cette votation, il incombera au nouveau conseil communal de décider du plan d'occupation des locaux à disposition sur le territoire communal. En cas de demande de subvention de nouveaux locaux, le Service des bâtiments de la DAEC analysera, comme à l'accoutumée, la validité de la demande en fonction des locaux existant sur le territoire de la/des commune-s du cercle scolaire et des besoins réels.

7. Je demande également au Conseil d'Etat ce qu'il advient des enseignantes concernées qui se sont engagées et qui ont travaillé dans ce projet multi-âges durant toutes ces dernières années ?

Les deux enseignantes de la classe multi-âges formeront un duo pédagogique et enseigneront, dans une classe 1^H-2^H de Courtepin. De plus, elles sont toutes deux engagées à la HEP/FR en tant que formatrices-praticiennes.

15 septembre 2015